

Cote du document: TFWG 2018/3/W.P.4
Point de l'ordre du jour: 6
Date: 18 juillet 2018
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Révision du procès-verbal de la deuxième réunion du Groupe de travail sur le cadre de transition

Note aux membres du Groupe de travail sur le cadre de transition

Responsables:

Questions techniques:

Andreina Mauro
Secrétaire du FIDA par intérim
téléphone: +39 06 5459 2088
courriel: a.mauro@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef de l'Unité des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Groupe de travail sur le cadre de transition — Troisième réunion
Rome, 23 juillet 2018

Pour: Approbation

Recommandation pour approbation

Le Groupe de travail sur le cadre de transition est invité à approuver les modifications apportées au projet de procès-verbal de sa deuxième réunion, telles qu'elles figurent dans le présent document, et à adopter le procès-verbal révisé.

Révision du procès-verbal de la deuxième réunion du Groupe de travail sur le cadre de transition

1. Des demandes de modifications au projet de procès-verbal de la deuxième réunion du Groupe de travail sur le cadre de transition (document TFWG 2018/2) ont été reçues du Royaume-Uni.
2. Par souci de clarté, les ajouts sont indiqués en gras et les suppressions sont barrées.
3. Les modifications demandées au titre du point 4 de l'ordre du jour – Mandat du Groupe de travail sur le cadre de transition – sont prises en compte dans les paragraphes visés ci-après:
 - "9. Au terme d'un débat approfondi, le groupe de travail entérine les documents présentés par la direction, ainsi que les recommandations qu'ils contiennent, ~~et prenant en compte~~ les points supplémentaires examinés par le groupe de travail dans les informations fournies en retour. Ces informations sont brièvement résumées ci-après."
 - "10. Point ii) [dernière phrase]: La direction précise en outre que le mécanisme ~~ouvrira seulement~~ sera mis en œuvre une fois pendant un cycle de reconstitution, et qu'il s'appliquera à FIDA11 et aux cycles suivants sous réserve de révisions faites à partir des enseignements tirés de FIDA11."
 - "14. Point i): inclure une liaison plus étroite avec l'engagement de FIDA11 en matière de cofinancement, ~~et définir également, à l'intention du FIDA, une vision claire dans le contexte du cofinancement~~ qui aille au-delà de l'objectif de cofinancement, et définir une vision à moyen et long terme pour le cofinancement du FIDA afin de mettre l'accent sur le rôle du FIDA – tel que l'envisage le modèle opérationnel – en tant que rassembleur de financement du développement;"
 - "15. Les membres se déclarent satisfaits de la proposition de la direction concernant une approche unifiée de la mesure des contributions en nature, incluant les exonérations fiscales dans cette catégorie, et approuvent la note technique détaillée sur ce point. Ils se félicitent de l'assurance donnée par la direction que l'objectif de cofinancement de FIDA11 sera mesuré et évalué sur la même base que celle qui a été examinée au cours de la Consultation sur FIDA11."
 - "16. [Première phrase] Les membres ~~soulignent également que~~ discutent de la question de savoir pourquoi les objectifs au niveau d'un pays doivent demeurer indicatifs et servir de base aux entretiens avec les gouvernements au stade de la conception des COSOP."
 - "24. Point v): Les membres déclarent également que tous les engagements au titre de FIDA11 en rapport avec les COSOP, ~~tels qu'ils~~ notamment les deux qui figurent dans le corps du document et d'autres, comme le rôle des COSOP dans les critères d'admissibilité du SAFF, devront apparaître dans l'encadré regroupant les recommandations."